

commune de **MEGRIT**

commune de **MEGRIT**

# Cahier de Recommandations architecturales et paysagères

**PRIGENT & ASSOCIES**

*atelier d'urbanisme - études en aménagement*

*25 bis, boulevard de la Liberté - 35 000 RENNES - tél : 02.99.79.28.19 – fax : 02.99.78.37.17*



## Préambule

**Favoriser une meilleure connaissance du patrimoine bâti de Mégrit, développer des projets s'inscrivant dans une logique architecturale et urbaine, tels sont les enjeux de ce document.**

Le cahier de Recommandations Architecturales et Paysagères a pour objet de guider les **pétitionnaires** dans leurs **projets de construction, de réhabilitation, de rénovation ou d'aménagement** en les invitant à prendre en compte et à respecter cet héritage local qui participe à l'identité de leur commune et à leur cadre de vie.

### Le permis de construire...

Extrait de l'article L. 421-1. du Code de l'Urbanisme: « **Quiconque désire entreprendre ou implanter une construction à usage d'habitation ou non, même ne comportant pas de fondations, doit, au préalable, obtenir un permis de construire [...]** Cette obligation s'impose aux services publics et concessionnaires de services publics de l'Etat, des régions, des départements et des communes comme aux personnes privées.

*[...] Le même permis est exigé pour les travaux exécutés sur les constructions existantes, lorsqu'ils ont pour effet d'en changer la destination, de modifier leur aspect extérieur ou leur volume ou de créer des niveaux supplémentaires [...]*»

### La déclaration de travaux

Extrait de l'article L. 422-1. et du Code de l'Urbanisme « Les constructions ou travaux exemptés du permis de construire [...] font l'objet d'une déclaration auprès du maire de la commune avant le commencement des travaux.»

Art. R.422-1 « Sont exemptés du permis de construire sur l'ensemble du territoire :

- Les travaux de ravalement,
- Les reconstructions ou travaux à exécuter sur les immeubles classés au titre de la législation sur les monuments historiques,
- Les travaux consistant à implanter [...] une habitation légère de loisirs de moins de 35m<sup>2</sup> de surface hors oeuvre nette, ainsi que les travaux consistant à remplacer une habitation légère de loisirs par une nouvelle habitation légère de loisirs de superficie égale ou inférieure,
- Les piscines non couvertes,
- Les chassis et serres dont la hauteur au-dessus du sol est supérieure à 1.50 mètre sans toutefois dépasser 4 mètres, et dont la surface hors oeuvre brute n'excède pas 2000 mètres carrés sur un même terrain,
- **Les constructions ou travaux n'ayant pas pour effet de changer la destination d'une construction existante** et qui n'ont pas pour effet de créer une surface de plancher nouvelle, ou qui n'ont pas pour effet de créer, sur un terrain supportant déjà un bâtiment, une surface de plancher hors oeuvre brute inférieure ou égale à 20 mètres carrés.

# Sommaire

## S'inscrire dans un **contexte**

### A - S'inscrire dans le **Bourg**

- 1 S'inscrire dans un projet global d'aménagement du bourg .....7
- 2 Principes d'implantation en centre bourg
- 3 Volumétrie
- 4 Eléments d'architecture
- 5 Palette de couleurs et matériaux
- 6 Plantations d'accompagnement des soubassements
- 7 Traitement des limites de parcelles
- 8 Palette végétale

### B - S'inscrire en **Périphérie du Bourg et des Hameaux**

- 1 Quelques éléments caractérisant les zones périphériques du bourg .....18
- 2 Orientation, volumétrie du bâti
- 3 Organisation et composition des façades
- 4 Palette de matériaux et couleurs existant dans les extensions périphériques
- 5 La transition espace public / espace privé
- 6 Le traitement des parcelles et de leurs limites
- 7 Palette d'arbres de moyen développement adaptés aux petits et moyens terrains

## S'inscrire dans un **contexte**

### C - S'inscrire dans un **hameau**

|   |          |
|---|----------|
| 1 Réhabiliter, s'étendre dans les hameaux         | ..... 25 |
| 2 Implantation / Orientation                      |          |
| 3 Volumétrie                                      |          |
| 3.1 Organisation                                  |          |
| 3.2 Les espaces annexes, les extensions           |          |
| 4 Les caractéristiques du bâti                    |          |
| 4.1 Les percements                                |          |
| 4.2 Les matériaux                                 |          |
| 5 Palette de couleurs et de matériaux             |          |
| 6 Eléments paysagers caractéristiques des hameaux |          |
| 7 Traitement des limites de parcelles             |          |
| 7.1 Les clôtures                                  |          |
| 8 - Revêtements                                   |          |
| 8.1 Le traitement des accès                       |          |

### Prendre en compte **le petit patrimoine**

|                                  |          |
|----------------------------------|----------|
| Les éléments du petit patrimoine | ..... 40 |
|----------------------------------|----------|

### Implanter un **bâtiment d'activité**

|                                      |          |
|--------------------------------------|----------|
| Intégration des bâtiments d'activité | ..... 41 |
|--------------------------------------|----------|

### Conclusion

|           |          |
|-----------|----------|
| Glossaire | ..... 43 |
|-----------|----------|



Avant toute démarche de construction, une connaissance approfondie du milieu naturel et bâti dans lequel on souhaite inscrire le futur projet est nécessaire.

Cette démarche prospective peut enrichir le projet de construction quelqu'il soit (savoirs-faires), devancer certaines malfaçons et faciliter l'intégration du bâti dans son environnement. Aussi, le pétitionnaire peut d'ores et déjà entreprendre d'approfondir les thèmes suivants :

- **L'histoire du lieu** (datation, évènements marquants) et son évolution
- **L'histoire de ses habitants** (savoirs-faires, usages)
- **Les données réglementaires et juridiques** (Plan Local d'Urbanisme)
- **L'observation des constructions avoisinantes** (volume, matériaux, couleurs, pathologies) et de leur parcelle (clôtures, haies, dépendances, jardin d'agrément ou potager...)
  
- **Un bilan de l'existant** portant sur:
  - **la parcelle** : ses caractéristiques (orientation, pente, nature du sous-sol, plantations, haies, vergers, ouvertures visuelles et perspectives) son accessibilité (voies de desserte, localisation des accès, dangerosité..), les servitudes (droit de passage)
  - **le bâti existant** (état du bâti, fonction originale, organisation, volumétrie, matériaux, leur provenance)

Enfin, il est nécessaire d'**établir un programme** recensant les données du site, les besoins et souhaits de l'utilisateur. Ce programme servira de référence au déroulement des travaux.

# S'inscrire dans **le Bourg**

Quelques observations et recommandations  
pour une intégration réussie dans le bourg





Un bourg «ramassé» autour de son église



Les densités bâties du bourg



Edifice à forte valeur architecturale

## 1 - S'inscrire dans un projet global d'aménagement du bourg

Tel que défini dans le Plan Local d'Urbanisme en vigueur, un des principaux objectifs du projet de bourg est de : «**substituer une logique d'urbanisation en épaisseur à un développement linéaire le long des principaux axes**».

En ce sens, la commune a choisi de **préserv**er certains **édifices et ensembles bâtis remarquables** et de privilégier une **urbanisation en «dent creuse»**, au sein des espaces déjà urbanisés ou en continuité de l'existant.

*Sur les parcelles situées à proximité immédiate de l'église on privilégiera donc une densité du bâti. En périphérie du bourg, un maillage de l'espace plus lâche assurera la transition avec la zone agricole et forestière.*



Edifices et ensembles bâtis remarquables dans le centre bourg





L'implantation du bâti à l'alignement sur rue confère à la voie son caractère urbain

## 2 - Principes d'implantation en centre bourg

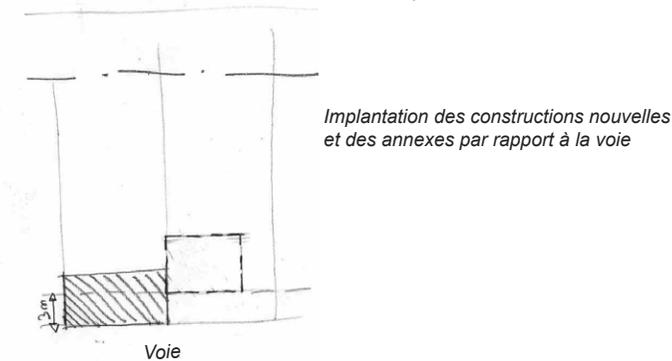
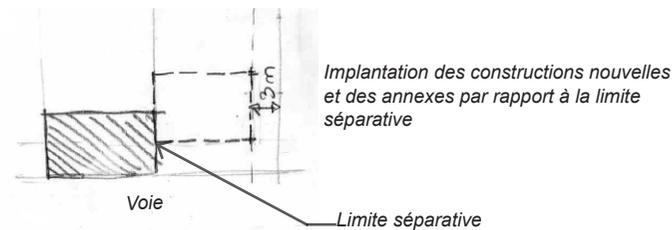
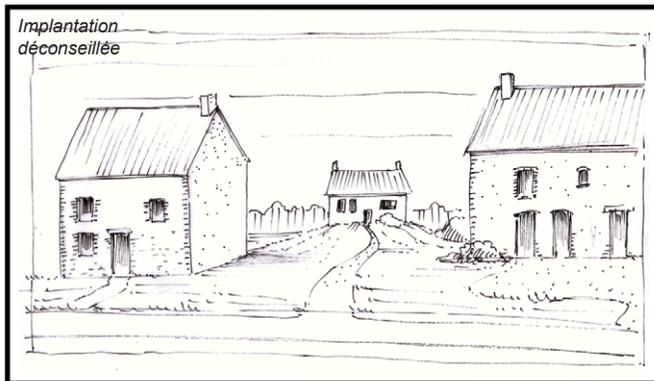
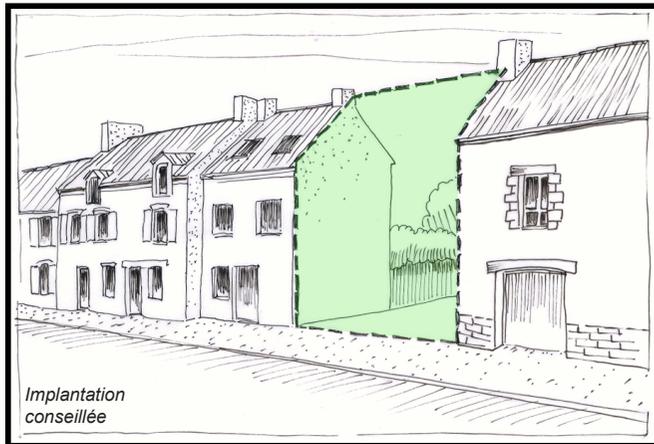
En matière d'implantation en centre bourg, la logique est de **s'inscrire dans la continuité de l'existant tant au niveau de l'implantation du bâti qu'au niveau de la volumétrie de l'édifice**, et ce afin de renforcer la cohésion d'ensemble.

Le choix de l'implantation est déterminé par le contexte bâti environnant. En centre bourg, deux alternatives s'offrent :

- Une **implantation à l'alignement sur rue** et sur une limite séparative au moins,
- Une **implantation en retrait par rapport à la voie** et sur une limite séparative au moins.

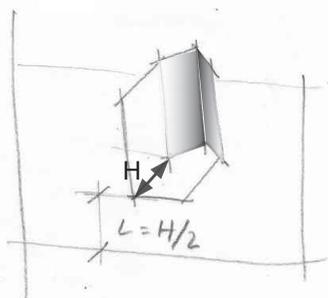
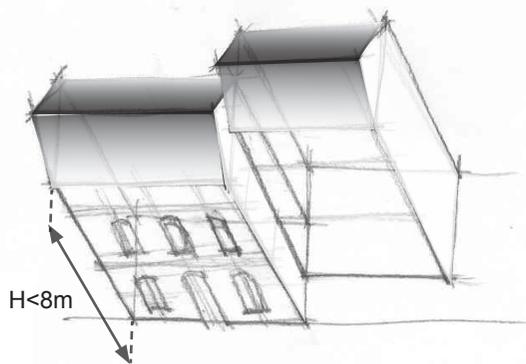
L'objectif est de **maintenir et de prolonger les alignements existants**.

Les principes d'implantation concernant les annexes et dépendances (garages...) sont les mêmes. Traditionnellement localisés à l'arrière de l'édifice dans le prolongement de la toiture ou perpendiculairement au bâti, les annexes conservent un lien direct avec l'habitation.



Implantation dans la continuité de l'existant d'un volume annexe





Implantation par rapport aux limites séparatives et hauteurs maximales dans le centre bourg



Un caractère urbain conféré par l'alignement sur rue des habitations



Maisons de bourg en R+1 à l'alignement sur rue

### 3 - Volumétrie

La volumétrie de la maison de bourg, à l'inverse des fermes ou longères, est **plus haute que longue**, la logique d'extension privilégiée étant de gagner de la hauteur plutôt que de s'étendre de façon linéaire.

Les **habitations** sont en **R+1+ Combles à du R+ 2** et les toitures varient de 2 à 4 pentes. Le faitage est généralement parallèle à la voie et la façade principale ou mur goutereau donne sur la rue.

*Les constructions nouvelles et les extensions s'inscriront dans l'enveloppe des bâtiments existants. On privilégiera donc du R+1+combles sur la voie, avec une toiture à deux pentes. un traitement spécifique sera apporté aux angles compris entre deux voies.*

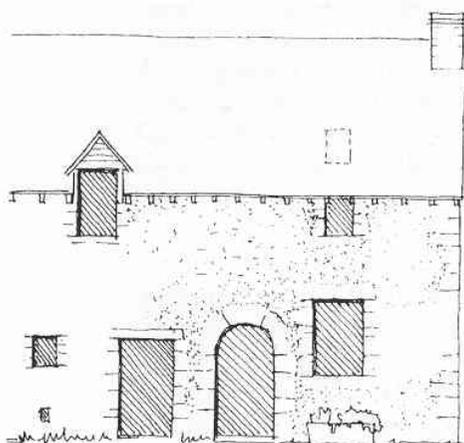
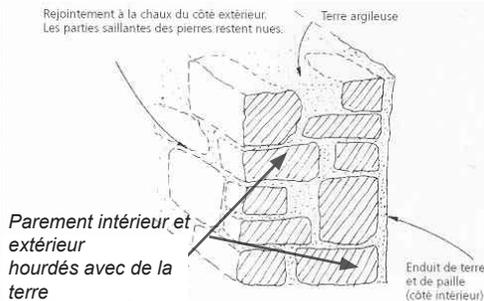
#### • Composition et éléments typologiques

*Autre signe distinctif de la maison de bourg: elle est «composée» et pensée dans sa globalité, à l'inverse de l'architecture vernaculaire. Elle fait l'objet d'une réflexion, d'un plan d'ensemble s'appuyant souvent sur des axes de symétrie. Ces symétries assurent l'équilibre visuel des bâtiments et doivent être prises en compte dans les réhabilitations, extensions et nouvelles constructions du centre bourg.*

*Par ailleurs, la maison de bourg porte fréquemment la marque de son propriétaire (distinction sociale...). Certains éléments typologiques renvoient directement au rang social ou à la fonction du propriétaire - à une époque ( procédés constructifs...), voire à des modes. Ces éléments doivent tant que possible être préservés et valorisés dans les réhabilitations.*



Appareillage en granit

Exemple d'enduit à « pierre vue »  
Extrait « le pays de Vitré » Ed. ApogéeParement intérieur et extérieur  
hourdés avec de la terreComposition de la façade  
Alignement et symétrie des ouverturesAlignement et symétrie des ouvertures en  
centre bourg

## 5 - Eléments d'architecture

### • Les maçonneries

Les maçonneries sont en granit appareillé ou en tout venant, hourdés avec de la terre. Cette dernière, à peine visible, confère au mur les qualités esthétiques d'un mur en pierre sèche.

Dans le cas d'une réhabilitation ou d'une extension, on préconisera de **laisser la pierre apparente** en travaillant les joints affleurants ou en creux plutôt qu'en « remplissage ». Si la façade est en relatif bon état, on peut essayer de conserver la patine naturelle du temps et ainsi s'harmoniser dans l'ambiance générale du bourg, en ne traitant que les points noirs (lézardes, appareillage ventru).

Dans le cas de modifications importantes, un **enduit à la chaux à « pierre vue »** contribuera à unifier la façade.

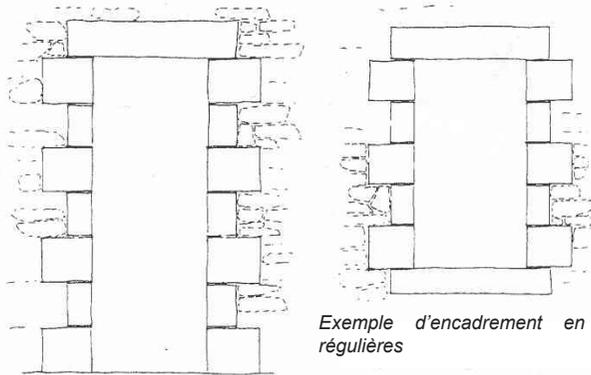
### • Les percements

Ils sont généralement **plus hauts que larges**. La **façade principale sur rue est composée**, les percements hiérarchisés, et symétriques. Seules d'anciennes vitrines remaniées trahissent leur fonction originelle du fait de leur proportion. Sur la façade arrière, les ouvertures sont avant tout fonctionnelles. La composition d'ensemble est moins recherchée, les pignons ne sont généralement pas percés.

*D'une manière générale, on s'efforcera de traiter les percements **en respectant les proportions d'origine (H>L)***

*Leur **localisation** devra prendre en compte :*

- *la composition initiale de la façade dans le cas d'une réhabilitation*
- *celle des constructions avoisinantes dans le cas d'une construction ou extension.*



Exemple d'encadrement en pierre régulières



Des menuiseries en bois qui s'harmonisent avec la teinte de la pierre



Des menuiseries distinctes pour l'habitation et les dépendances

Par ailleurs, la création de percements étant onéreuse et pouvant entraîner des désordres dans le bâtiment, **les ouvertures sur les pignons seront limitées**. Pour l'aménagement des combles, l'apport de lumière nécessaire se fera autant que possible par **la pose de châssis de toit**. On évitera les encadrements en béton cimenté qui ont un impact fort sur la construction.

Les encadrements sont essentiellement en pierre de taille (**jambage et linteaux en moellons de granit**) mais, en fonction des modes de production de l'époque et du propriétaire, on trouve quelques variantes **en brique** notamment.

**On évitera autant que possible les faux linteaux en bois plaqués sur un linteau en béton, pastiches du bâti traditionnel.**

**De plus, le choix des menuiseries doit s'harmoniser avec l'écriture architecturale de l'édifice et des différents matériaux d'origine.**

S'il est préférable de mettre en oeuvre des menuiseries en bois avec des essences de pays telles que le chêne, on pourra également opter pour des menuiseries aluminium qui nécessitent un entretien moindre, en veillant à harmoniser autant que possible la teinte de la menuiserie à celle de l'enduit et à celles des constructions existantes. On évitera les petits carreaux (plus de 3 par vantaux) qui ont globalement cessé d'exister après le 18ème siècle.

Les menuiseries en PVC présentent une surépaisseur par rapport aux menuiseries traditionnelles. Peu adaptées à l'ancien, elles ont un impact fort sur le bâti.

**On évitera également la mise en oeuvre de volets, peu présents sur l'habitat traditionnel.**

*Ainsi on préconisera en premier lieu d'opter pour des rideaux opaques, solution la moins onéreuse, voire des volets intérieurs qui, par rapport à des volets extérieurs, limitent les déperditions thermiques.*

*En dernier recours on optera de préférence pour des volets brisés en bois ou métalliques grisés à rabattre contre l'ébrasement du mur ou des volets roulants en veillant à intégrer les caissons de volets roulants à l'intérieur du bâti.*

## 5 - Palette de couleurs et matériaux



La palette de couleur dans le centre bourg renvoie à la  **Pierre locale** (granit), légèrement rosée, à l'**ardoise** des couvertures. Elle s'étend du gris, au marron, ocre, beige....

La brique introduit de nouvelles tonalités rouge / oranger, les menuiseries apportent des blancs qui tranchent massivement avec le reste.

*D'une manière générale, le bâti traditionnel mettant en oeuvre sables, terre et pierres locales, joue rarement le contraste. En ce sens, les constructions et extensions s'inscriront dans cette logique **en évitant des matériaux et couleurs trop «clinquantés».***

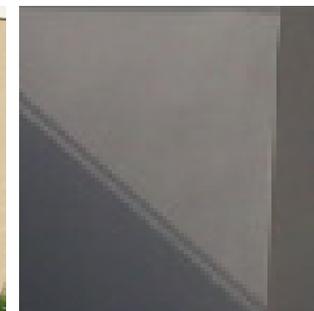


Utilisation ponctuelle de bardage bois envisageable

Béton banché avec empreinte du bois ayant servi au coffrage

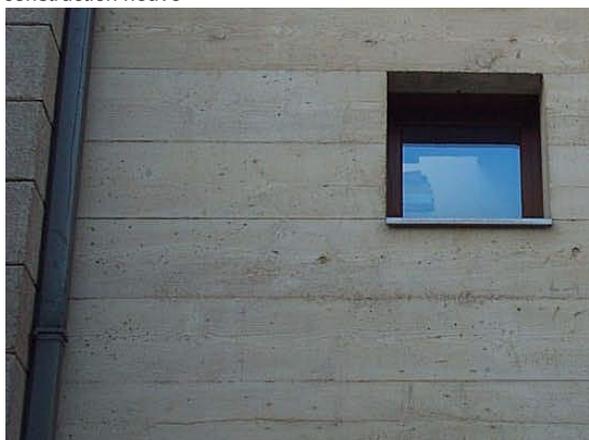
Enduit de couleur ocre rappelant la terre

Enduit de teinte grise rappelant la pierre





Utilisation de béton banché dans une construction neuve



Les couleurs sont grandement déterminées par le matériau. Lorsque l'on essaie de reproduire une couleur et de s'inscrire dans une palette colorée à partir d'un matériau « moderne » manufacturé, le résultat est souvent assez décevant.

En ce sens, on pourra ajouter à la palette traditionnelle de couleurs et de matériaux, des **nuances de gris** appliquées à des **enduits d'aspect hétérogène** par opposition aux surfaces lisses et uniformes. D'autres matériaux pourront également être envisagés : le **béton banché**, le **bois**, présent dans les bâtiments annexes à l'habitation sous forme de bardage, il peut être une alternative à utiliser de façon très ponctuelle. Il sera de préférence **laissé brut** ou **huilé plutôt que verni**.

*Dans le cas de réhabilitations, si la façade présente un état de dégradation trop avancé et des problèmes d'étanchéité, il est possible de redisposer les pierres de calage et ainsi de reformer le mur en conservant ses caractéristiques d'origine. De même, la **restauration des joints** peut s'envisager lorsqu'ils existent. Il faut alors procéder par dégarnissage et scellement au mortier de chaux, sable et terre argileuse du pays.*

Pour parer aux éventuels remaillages du mur, on pourra appliquer **un enduit à la chaux avec du sable et de la terre locale appliqué à « pierre vue »**.

En toiture on privilégiera autant que possible **l'ardoise naturelle**. *Cette palette peut être étendue à du bac acier gris.*

*On évitera cependant les matériaux de synthèse tels que le fibro-ciment, les enduits de parement synthétiques, l'amiante ciment, le shingle. Considérés comme avantageux car moins onéreux, ils exigent des mesures de décontamination et de traitement des déchets importantes: leur traitement, comme leur production est donc très lourd.*

## 6 - Plantations des soubassements



Grimpantes et massifs valorisant le bâti



Plantations d'arbustes soulignant le bâti traditionnel



Contact direct entre les façades et la voie

- Tirer parti des espaces enclavés

Le bourg de Mégrit est caractérisé par un lien direct entre les façades des habitations et les axes de circulation. Le revêtement de la voirie s'étire souvent jusqu'au seuil de l'habitation, ne ménageant pas d'espace intermédiaire assurant la transition. Cette caractéristique confère au bourg de Mégrit un caractère très minéral.

*Dans les espaces enclavés ou au pied des bâtiments - lorsque ceux-ci sont implantés en retrait - on tâchera d'effectuer des plantations d'arbustes à fleurs appréciant les situations ombragées et abritées. La plantation d'arbustes de petit ou moyen développement le long des pignons ou des façades est souhaitable et parfois utile. Par exemple, des plantations d'hortensias au nord d'une façade peuvent permettre d'assécher le pied des maçonneries d'une ancienne construction, aussi bien que le ferait un système de drain périphérique.*

## 7 - Traitement des limites de parcelles

- Clôtures



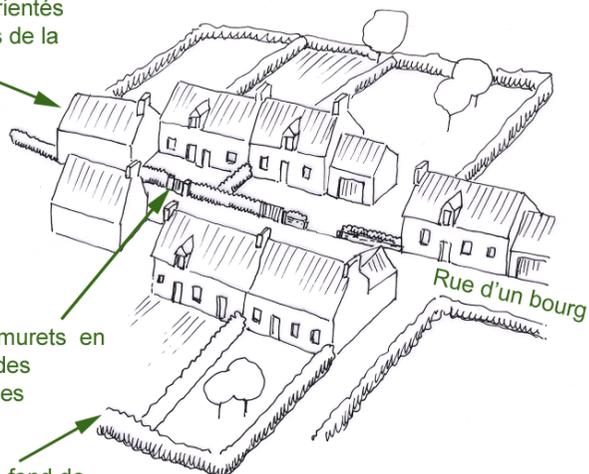
*En zone urbaine dense, le long des axes de circulation, on préférera des clôtures (de hauteur n'excédant pas 1m) constituées de murets et de haies taillées. Celles-ci prolongent les continuités bâties et s'intègrent bien à la structure urbaine (cf. schéma de principe et photo ci-contre).*

Les haies monospécifiques taillées peuvent être réalisées sous forme de deux rangées de plantations en quinconce espacées de 0,50 m entre rangs et de 0,80m sur rang. Ces haies pourront être établies à partir de la palette végétale proposée ci-après (sauf règlement spécifique).

Bâtiments orientés dans le sens de la voie

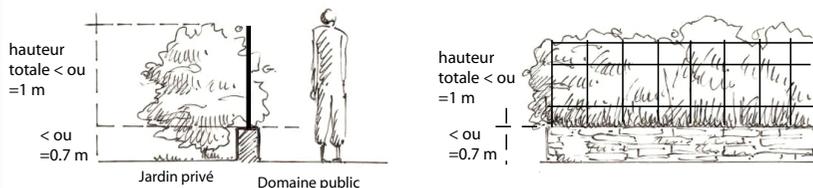
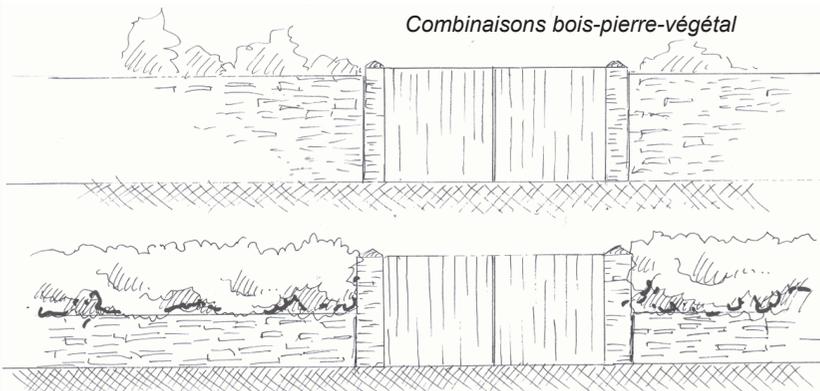
Haies taillées, murets en prolongement des continuités bâties

Haies libres en fond de parcelles



SITE IMAGINAIRE EN ZONE URBAINE

Combinaisons bois-pierre-végétal



Exemples de portail simple en lames de bois et grilles métalliques



Le bourg de Mégrit est caractérisé par la présence de nombreux murets de pierre (granit). La construction de clôtures composées de murets de pierre et/ou bois et/ou végétal selon les schémas ci-contre est à privilégier. Les murets peuvent être maçonnés en pierre, couverts d'un parement pierre, ou éventuellement recouvert d'un enduit de teinte neutre (gris, ocre...) Il est souhaitable de conserver les anciens murs et de s'inspirer de leur appareillage (joints peu épais, tête de mur arrondie, chaînage d'angle en pierre de taille ...) pour la réalisation des nouveaux. Les murets peuvent être surmontés d'un dispositif à claire-voie mais l'ensemble ne doit pas excéder 1m.

Exemples de murets (commune de Mégrit)



Tête de mur arrondie



Chaînage d'angle et tête de mur en pierres de taille



Muret bas récent utilisant la pierre locale et jouant le rôle de jardinière



Muret et pile de pierre doublés d'une haie taillée

• Portails et grilles

Les portails en bois simples et discrets (vantaux en lames de bois) sont vivement recommandés. Leur couleur peut être en harmonie avec celle des menuiseries de l'habitation et doit rester neutre (éviter les couleurs claires ou clinquantes). La mise en oeuvre, en centre bourg, de grilles métalliques de style ancien, peintes avec des couleurs foncées (vert, brun, gris, noir...) est également envisageable.

Troène (*Ligustrum vulgare*)Fusain (*Euonymus phellomanus*)

### Exemples de végétaux pour haies taillées

Troène (*Ligustrum lucidum*)Troène (*Ligustrum ovalifolium*)Fusain (*Euonymus japonicus*)Nerprun (*Rhamnus alaternus*)Nerprun (*Rhamnus alaternus variegata*)

## 8 - Palette végétale

### • Végétaux pour haies taillées

Les plantations de thuyas (*Thuja sp.*), faux-cyprès (*Chamaecyparis sp.*), cyprès (*Cupressus sp.*), X cupressocyparis (*cupressocyparis sp.*), épines vinettes (*berberis sp.*), pyracanthas (*Pyracanthas sp.*) en haies monospécifiques taillées sont vivement déconseillées.

Ces plantations n'ont pas de rapport avec la végétation locale du point de vue de leur aspect. Elles vieillissent mal et sont relativement difficiles à entretenir au fil du temps (développement en hauteur de végétaux qui supportent difficilement les tailles répétées pendant plusieurs années, sensibilité à la sécheresse ou épines).

Outre ces aspects pratiques et esthétiques, les thuyas et autres conifères contribuent à acidifier le sol jusqu'à le rendre quasiment stérile et sont donc déconseillés d'un point de vue environnemental.

On préférera donc des espèces moins artificielles (photographies et liste ci-contre), comme la charmille qui existe à l'état sauvage (charme) et qui offre les mêmes intérêts (opacité d'un feuillage marcescent ou persistant, support adapté à la taille, exigences édaphiques et climatiques adaptées au site):

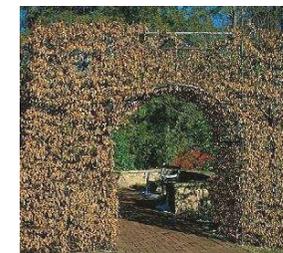
Fusain (*Euonymus japonicus* ou *phellomanus*)

Charmille (*Carpinus betulus*)

Troène (*Ligustrum vulgare*, *Ligustrum lucidum*, *Ligustrum ovalifolium*)

Filaire (*Filaria sp.*)

Nerprun (*Rhamnus alaternus*)

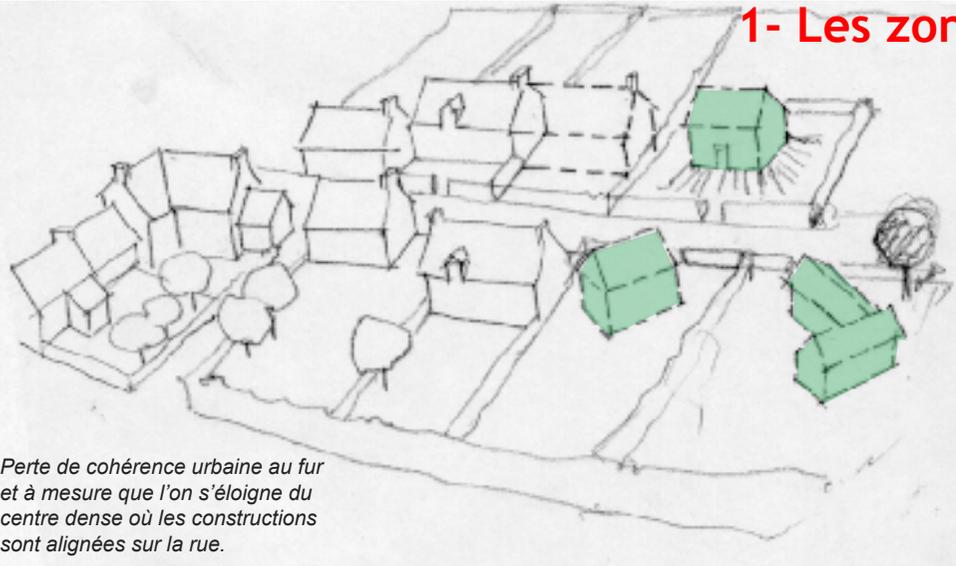
Charmille (*Carpinus betulus* (hiver et printemps))

# S'inscrire en **Périphérie du bourg et des hameaux**

Quelques observations et recommandations  
pour une intégration réussie dans les extensions



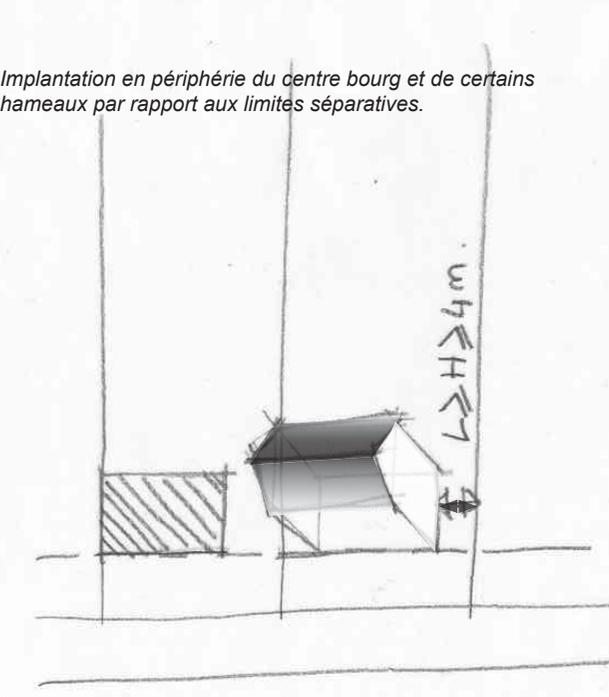
## 1- Les zones en périphérie du bourg et des hameaux



*Perte de cohérence urbaine au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre dense où les constructions sont alignées sur la rue.*



*Implantation en périphérie du centre bourg et de certains hameaux par rapport aux limites séparatives.*



Transition entre espace agricole et zone agglomérée, le paysage des extensions urbaines tranche généralement fortement avec l'un ou l'autre des espaces qu'il est sensé introduire.

Un des enjeux majeur consiste donc à atténuer cet impact, en agissant notamment sur les constructions nouvelles qui constituent l'essentiel de ces extensions.

- **S'inscrire dans un contexte urbain et le prendre en compte**

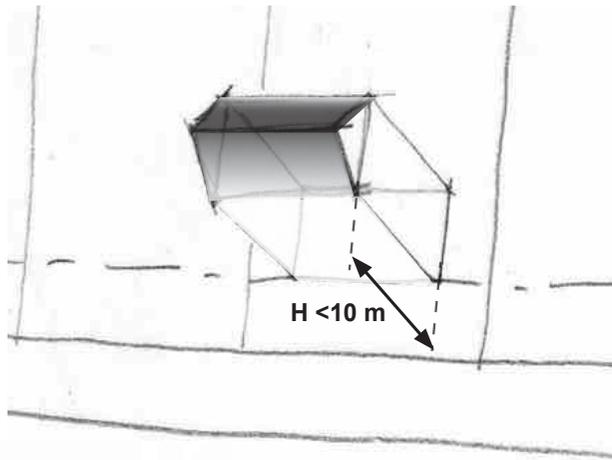
Si **les documents d'urbanisme édictent les règles** en matière d'implantation, de volumétrie et d'aspect extérieur, la logique qui prévaut est celle du **respect du contexte environnant rural ou urbain** suivant que l'on se situe dans un hameau ou en marge du bourg.

En matière d'implantation, le règlement d'urbanisme impose **un retrait par rapport à la voie** alors que d'une manière générale, le bâti traditionnel en centre bourg comme dans les hameaux entretient avec celle-ci une relation étroite. Un moyen de maintenir ce rapport à la voie est d'**agir sur les limites de parcelles** (traitement des clôtures, plantations...). Seul lien avec l'espace public et collectif leur traitement est d'autant plus important.

Un volume complexe ; Une multitude de typologie de percements

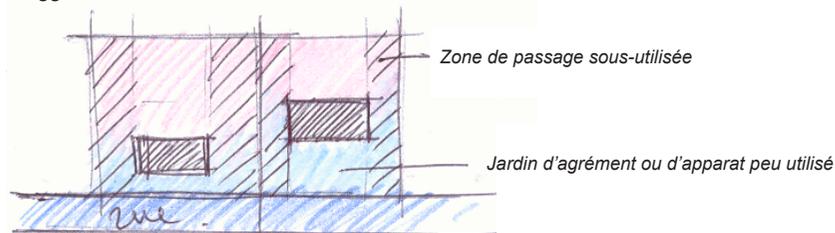


Hauteur maximale autorisée en périphérie du centre bourg et de certains hameaux



Des lucarnes disproportionnées par rapport au volume de l'édifice  
Maison «taupinière»

Organisation / appropriation d'une parcelle type en marge d'une zone agglomérée



## 2 - Orientation, volumétrie du bâti

- Une orientation du bâti dictée par l'ensoleillement

Dans un contexte plus lâche, à l'exemple de la zone agricole, **les facteurs climatiques et de recherche d'un ensoleillement optimal** deviennent majeurs. A ce titre, **on limitera le nombre et les dimensions des ouvertures sur les façades nord et ouest** fortement exposées aux intempéries.

- Une volumétrie simple proche du bâti traditionnel

Facteur majeur d'intégration du bâti, la **volumétrie** de l'édifice devra se rapprocher de celle du bâti traditionnel : **simple, plutôt rectangulaire que carrée.**

Afin d'allonger le volume d'habitation on pourra y accoler des volumes annexes (garage, cellier..) sur le mode des constructions traditionnelles (Cf. S'inscrire dans les hameaux).

On évitera également de multiplier les angles aigus ou obtus qui donnent des volumes intérieurs difficile à meubler. La toiture sera de préférence à deux pentes ; la pente approchera les 40% et on évitera les toitures trop plates (type méditerranéen) et les toitures terrasses.

### 3 - Organisation du bâti et composition des façades



Une architecture contemporaine ; Un parti pris architectural résolument affirmé



Commune de saint marcan  
Construction nouvelle se rapprochant des volumes traditionnels, plus long que large  
des percements composés

#### • Les ouvertures

A l'inverse de l'architecture traditionnelle, la production actuelle en matière de logement constitue rarement une réponse utilitaire et esthétique à des besoins spécifiques. L'illustration en est l'absence de hiérarchie entre les différents éléments d'architecture (façade arrière / façade avant, hiérarchie des percements...). Ainsi peut-on parfois trouver sur une même façade autant de typologies d'ouvertures que de percements (cuisine, séjour, WC / salle de bain, garage, chambres..), sans que celles-ci ne renvoient à une fonction spécifique.

S'il est difficile de remédier à cet état de fait, il est néanmoins possible d'apporter **un soin spécifique à la composition des façades** à l'instar de la maison de bourg, en s'appuyant sur des axes de symétrie et en hiérarchisant les ouvertures.....

*Si l'on trouve tous les types de menuiseries, alu, PVC, bois, mixtes... on évitera les petits carreaux (plus de 3 par vantaux) qui ont cessé d'exister depuis le 18ème siècle. A ce sujet, **mieux vaut introduire de nouvelles formes, et de nouvelles typologies plutôt que chercher à se rapprocher d'un vocabulaire en le détournant et en le coupant de son contexte** (exemple : Création de vraie fausse gerbière).*

*On évitera également la mise en oeuvre de volets, peu présents sur l'habitat traditionnel.*



Des tonalités se rapprochant de celle du granit

## 4 - Palette de matériaux et couleurs existant dans les extensions périphériques

- Des contrastes forts souvent coupés de leur contexte

D'une manière générale, la tendance dans les extensions est aux **contrastes** forts:

Les enduits et menuiseries sont de couleurs tranchées ; On marie des menuiseries allant du bleu, au vert, en passant par les bordeaux et rouges avec des enduits généralement de couleurs très claires. Ces contrastes ne se retrouvent pas dans les palettes de couleurs du centre bourg ou des hameaux.

*Transition entre le centre bourg et la zone agricole, la palette de couleur et de matériaux des extensions urbaines devrait pourtant emprunter à celle du centre bourg et des hameaux où la pierre marron / rosée et l'ardoise gris foncé dominant . Le bois pourra être davantage présent. Les vernis sont en revanche peu souhaitables. On préférera des essences telles que le mélèze, le douglas, ou encore le chêne qui deviennent grises avec le temps et sont fibreuses... ou encore une lasure grise.*

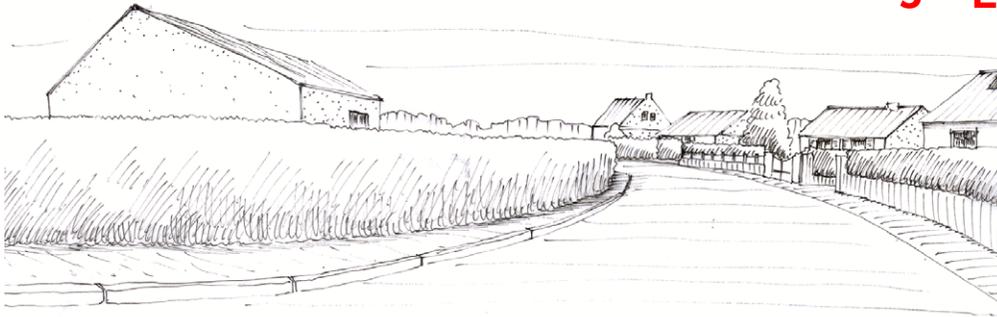
*D'une manière générale, on cherchera **une homogénéité, une harmonie de couleurs** ; en ce sens, on évitera de mettre en oeuvre des menuiseries de teinte claire, au profit de couleurs sombres, marrons, vert sapin...*

*Indépendamment de la couleur, un **enduit trationnel à la chaux** peut être envisagé afin d'aller vers une texture plus « rustique » que certains enduits de parement synthétiques ou revêtements de synthèse. On essaiera autant que possible d'utiliser des **matériaux locaux** (sables, terre) qui « patineront » l'enduit et faciliteront l'intégration du bâti dans son environnement.*



Des tonalités trop tranchées entre enduits et menuiseries  
Des enduits tirant sur le blanc absents du contexte local

## 5 - La transition espace public / espace privé



A éviter: Effet couloir créé par les plantations de haies taillées opaques en limite de parcelle dans un lotissement périurbain.

Il semble important de s'interroger sur la transition entre l'espace public et l'espace privé dans les nouveaux quartiers périphériques. Le traitement de ces transitions influence bien souvent la qualité du cadre de vie dans ces zones d'extension..

A titre d'exemple, les plantations de haies taillées opaques et hautes créent des «couloirs visuels» peu qualifiants, réduisant l'intérêt de l'espace public.

## 6-Le traitement des parcelles et de leurs limites

### • Clôtures

Selon l'emplacement de la parcelle au sein du quartier, sa distance par rapport au centre bourg et sa taille, on pourra privilégier différents types de clôtures :



Exemple de replantation de haie bocagère

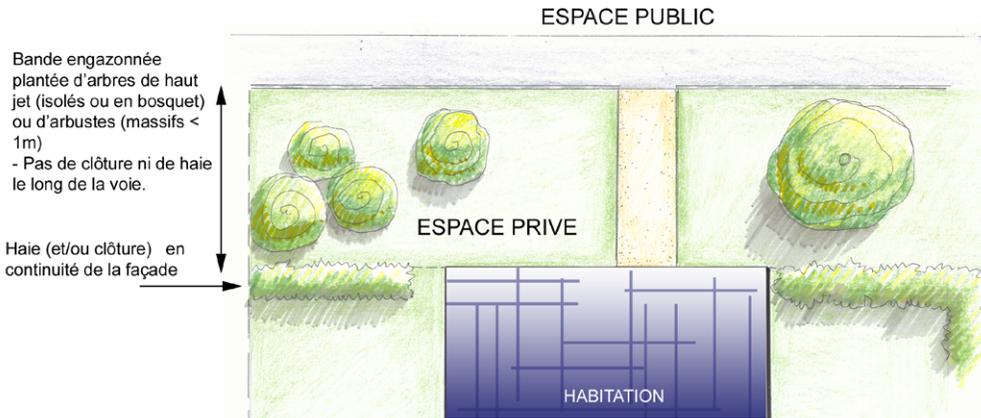
- **Pour les parcelles jouxtant les limites du centre bourg**, on privilégiera les haies libres. Cependant, il semble important de jouer la carte de la **spécificité du site** sans tomber dans les poncifs. On évitera donc les haies trop régulières avec des alternances répétées de couleurs qui s'intègrent mal au paysage harmonieux de Mégrit. On privilégiera en revanche les arbustes à fleurs d'allure plus **champêtre** (cf. palette végétale des haies libres) disposés de façon plus irrégulière en groupes de 3 à 5 individus.



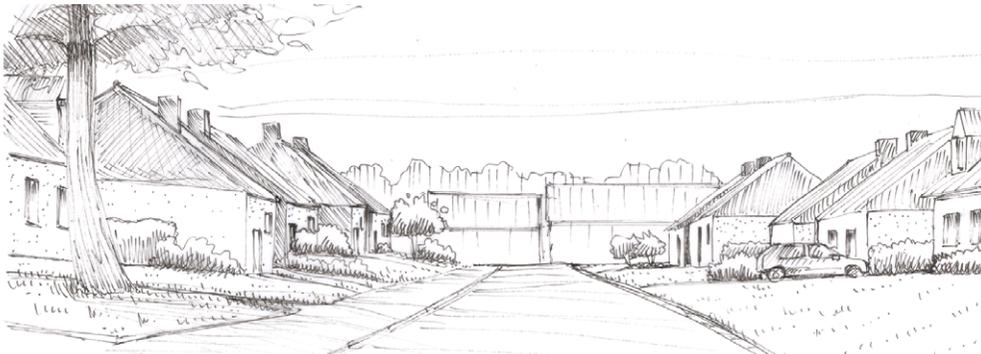
Haies bocagères (Mégrit)

- **Pour les parcelles situées à une distance plus importante du centre bourg**, les **haies bocagères** pourront permettre une transition douce entre la zone urbanisée et le paysage rural avoisinant.

- **Les grandes parcelles situées le long des entrées de bourg** devront faire l'objet d'une attention particulière: En effet, la mise en place de haies taillées de part et d'autre des **voies principales** risquerait de créer des «couloirs», sans lien avec le contexte paysager, et de marquer fortement la visibilité de la lisière urbanisée.



Aménagements paysagers valorisant les façades des habitations



Coffret intégré dans un retour de mur



Coffret non intégré



- Un principe à développer dans les voies de desserte internes aux lotissements

Afin d'améliorer leur cadre de vie, les résidents des zones d'extensions peuvent aligner leurs clôtures en prolongement des façades et utiliser l'espace situé entre l'habitation et la voirie pour mettre en valeur leur façade en offrant un recul suffisant.

Cet espace peut être traité en jardin d'agrément (engazonnement et plantations de massifs bas ou d'arbres de moyen développement).

- Adapter son jardin à la configuration du terrain et créer un aménagement original et viable.

Généralement, on tâchera d'adapter l'aménagement du jardin à la topographie du terrain - en évitant les remaniements de terre trop importants (création de merlon de hauteur importante à éviter sur les terrains plats...) - et au type de sol (humide ou sec, acide...).

- Intégrer les éléments de raccordement aux réseaux

Les coffrets de raccordement aux réseaux, souvent peu qualifiants et situés au premier plan le long des axes de circulation, pourront être intégrés par des plantations d'arbustes ornementaux, par une structure bardée de bois de couleur sombre ou dans un muret.



Erable champêtre (*Acer campestre*) Erable de cappadoce (*A. cappadocicum*) Amelanchier (*Amelanchier*)



Albizia (*Albizia julibrissin*)

### Exemples d'arbres d'ornement



Magnolia (*Magnolia sp.*)



Arbre de judée (*Cercis siliquastrum*)

## 7- Palette d'arbres de moyen développement adaptés aux petits et moyens terrains

Les plantations d'arbres en espace privé doivent être effectuées à une distance minimale de **deux mètres de la limite de la propriété voisine**.

*Dans les extensions, celles-ci doivent de préférence s'inspirer des plantations réalisées sur les espaces publics du quartier lorsqu'elle existent. On évitera surtout les plantations de conifères aux formes artificielles, les plantations de peupliers noirs (*Populus nigra sp.*), les plantations d'arbres à feuillage pourpre, jaune ou panaché.*

Les plantations d'arbres pourront être établies à partir de la palette végétale ci-contre dans le cas où un autre règlement ne définit déjà une palette végétale à respecter:

Arbres fruitiers productifs ou ornementaux (*Prunus, Malus, Pyrus*) (rappellent les vergers traditionnels)

Magnolia (*Magnolia grandiflora*) (en sol assez frais)

Erables de petit développement (*Acer cappadocicum, Acer campestre*)

Albizia (*Albizia julibrissin*) (sol perméable et situation abritée et ensoleillée)

Arbre de judée (*Cercis siliquastrum*) (sol léger et situation ensoleillée)

Amélanhier (*Amelanchier canadensis*) (sols plutôt secs)

Mimosa (*Acacia dealbata*) (situation abritée)

Bouleaux (*Betula sp.*) (arbres rustiques et pionniers se retrouvant à l'état sauvage)

# S'inscrire dans un **Hameau**

Quelques observations et recommandations  
pour une intégration réussie dans les hameaux



## 1 - Réhabiliter, s'étendre dans les hameaux



- S'appuyer sur l'existant

Quelle que soit la nature et l'ampleur des travaux de réhabilitation ou d'extension à entreprendre, qu'il s'agisse d'une **réhabilitation profonde** d'un édifice, opérant un changement d'affectation (transformation d'une grange / étable en logement) ou d'une **rénovation**, on cherchera à **s'appuyer sur l'existant**.

*En ce sens, il sera particulièrement intéressant de valoriser, voire de **construire le projet à partir de la fonction d'origine de l'édifice** plutôt que de chercher à dissimiler l'existant.*

- **Constructions traditionnelles / constructions contemporaines : deux approches spécifiques du bâtiment**

Par ailleurs, il est fondamental de garder en mémoire que **le bâti traditionnel est "respirant"** à la différence des constructions actuelles, généralement étanches à l'air et à l'eau.

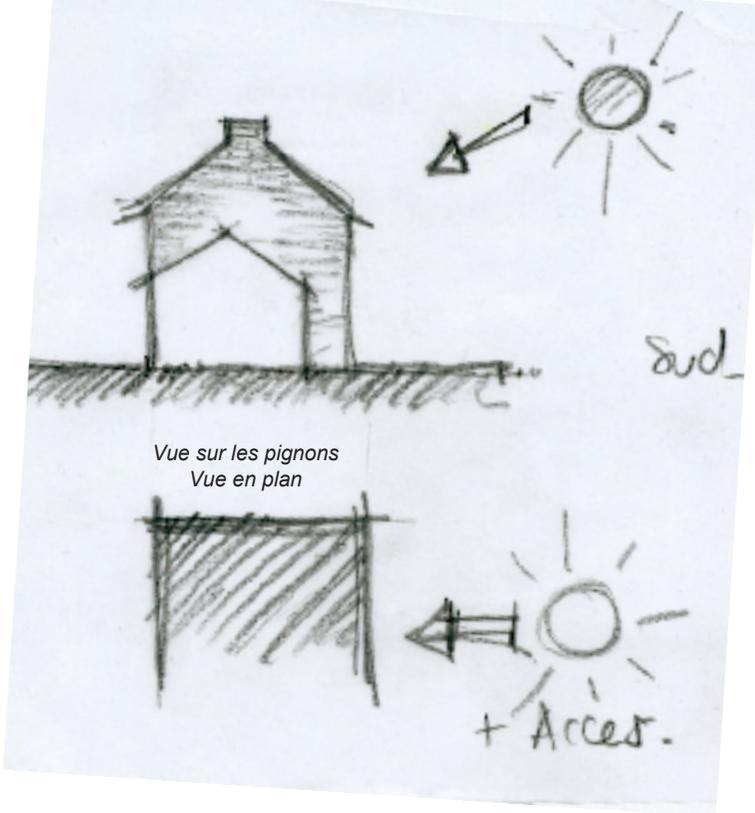
En ce sens, l'édifice traditionnel doit être **considéré comme poreux, réagissant à la fois aux contraintes climatiques intérieures et extérieures** (hygrométrie, température, écart de température entre intérieur et extérieur). L'utilisation des techniques et des matériaux actuels posent donc problème en matière de réhabilitation :

***La plupart des désordres observés dans les bâtiments réhabilités (traces d'humidité, remontées par capillarité, infiltrations, fissures....) résultent de l'application de matériaux ou de procédés nouveaux à du bâti ancien.***

*En ce sens, le traitement ou la modification des planchers, dalles, murs porteurs, constituent les principales sources de complication.*

## 2 - Implantation , Orientation

Orientation du bâti traditionnel



- Une orientation Nord / Sud dominante

Que l'on se situe dans un écart ou dans un hameau, le bâti traditionnel agricole présente les mêmes caractéristiques d'implantation, d'orientation et de volumétrie.

Son implantation / orientation est avant tout **déterminée par le contexte physique** (pente, nature du sol, ...), **la recherche d'un ensoleillement optimal et l'accès à la voie.**

***L'orientation dominante des habitations est Nord/ Sud.***

*Elle conditionne l'emplacement, le dimensionnement des ouvertures, l'accessibilité et, de fait, l'organisation interne de l'édifice. On cherchera donc à respecter ce principe.*

Implantation Nord / Sud des habitations

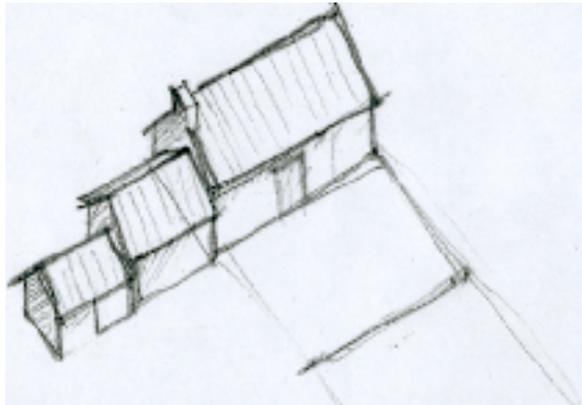


Implantation dans la pente



Implantation dans la pente

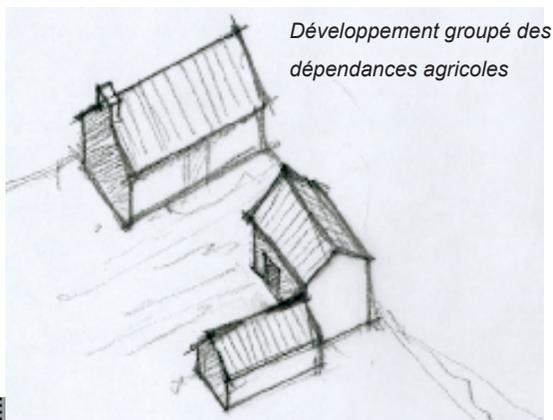
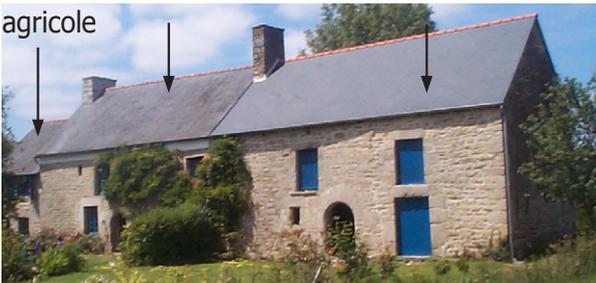




Développement en longère des habitations et des dépendances agricoles

Exemple de longère

Annexe agricole Habitation Habitation



Développement groupé des dépendances agricoles

## 3 - Volumétrie

Si la volumétrie du bâti agricole correspond à du R+1 ou RDC + comble, elle est plus encore déterminée **par son mode de développement**.

*D'une manière générale, le bâti est **plus long et étroit que haut et large**, ce qui diffère déjà fondamentalement de la production actuelle de logements pavillonnaires, souvent plus larges que le bâti traditionnel (9 à 12 mètres pour 6 à 8 mètres).*

### 3.1 Organisation

- **Un mode de développement linéaire**

Le mode de développement privilégié est linéaire en **“longère”**, associant par ce biais des habitations ou plus fréquemment une habitation parfois limitée à une seule pièce et des dépendances agricoles (étables...).

- **Des annexes agricoles privilégiant la compacité**

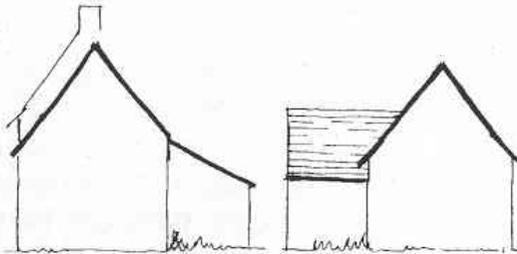
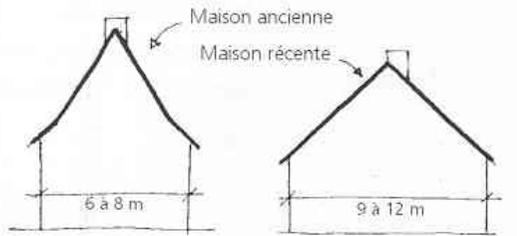
Le second mode de développement, généralement complémentaire du premier, privilégie la compacité du bâti.

Au volume d'habitation sont adjoints des **volumes annexes implantés** (dépendances agricoles) **dans le prolongement de l'existant** (implantation au nord), **en vis à vis, ou perpendiculairement...**

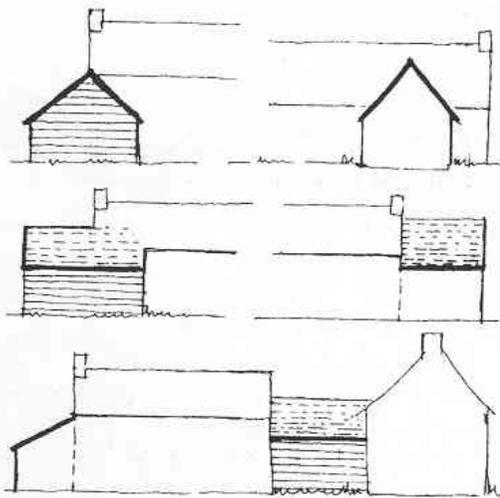
Qu'elles soient implantées en aile de retour ou en vis à vis, **les annexes agricoles gardent un lien étroit avec l'habitation**. L'ensemble forme un espace privatif, replié sur lui-même protégé des vents dominants et des intempéries.



Développement des dépendances agricoles en aile de retour qui crée un effet de « porte » Maison neuve inspirée du développement en longère



implantation des extensions



implantation des extensions

### 3.2 Le rôle des espaces annexes - les extensions

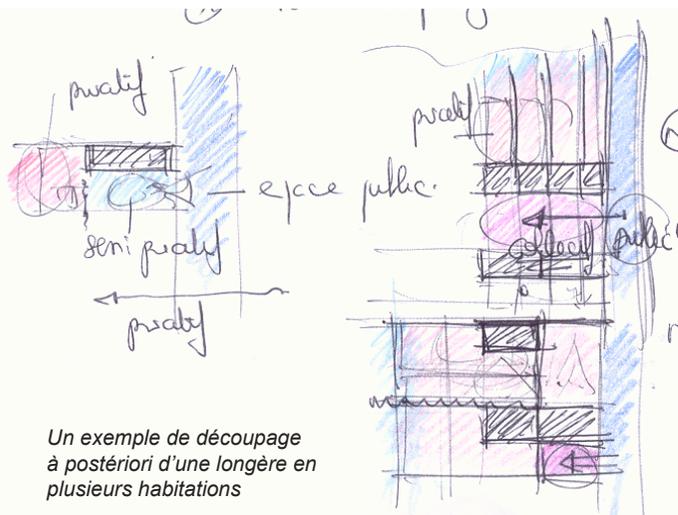
- Des espaces utilitaires, transition entre l'habitation et l'extérieur

Quel que soit le mode de développement du bâti, l'implantation des bâtiments annexes n'est pas fortuite : Elle répond à un même principe qui est de créer un **«espace tampon» isolant le corps d'habitation de l'extérieur.**

*Ces «espaces tampons», hier soue à cochon, grange, étable, aujourd'hui garage, atelier, lingerie, resserre, doivent être localisés au nord de l'édifice ou aux vents dominants (Ouest / Nord Ouest) pour assurer pleinement leur rôle et ainsi réguler la température de l'habitation.*

L'architecture vernaculaire offre de nombreux exemples d'implantation des espaces annexes (appentis, ailes en retour...) qui sont autant de possibilités d'implantation pour les extensions du bâti.

**Les annexes et dépendances implantées dans la continuité de l'existant devront respecter les pentes de toiture et les largeurs de pignons; quitte à créer une aile de retour si la largeur de l'annexe est supérieure à celle de l'habitation.**



Un exemple de découpage à postériori d'une longère en plusieurs habitations

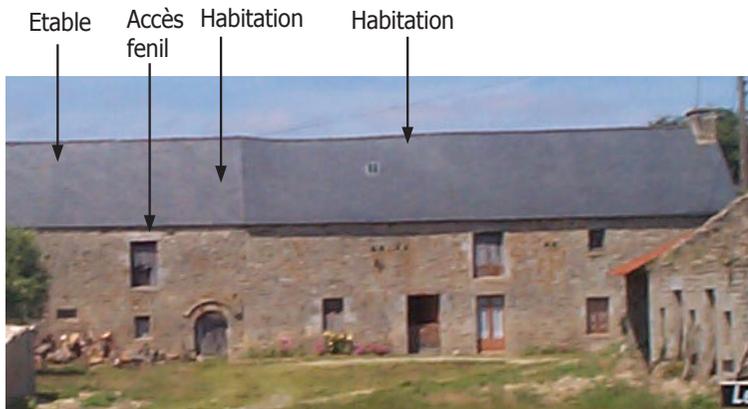
Appenti adossé contre le pignon ouest





Manoir ; Ouvertures à petit carreaux

Une typologie de percement par fonction  
Hameau «Les Landes»



Un bâtiment agricole multifonction  
Des typologies de percements adaptées à chaque fonction



Modification d'une ouverture  
Impact sur l'appareillage du mur

## 4 - Les caractéristiques du bâti

### 4.1 Les percements

A l'inverse de la maison de bourg, **les percements du bâti agricole sont le reflet d'une fonction**. Ainsi, la porte et la fenêtre de l'habitation diffèrent de celles de l'étable. Si la majorité des ouvertures se concentrent sur la façade principale, (sud) elles sont généralement implantées au milieu de la pièce, **à distance des murs pignons ou des murs de refend** pour des questions de stabilité de l'édifice et d'ensoleillement.

**Dans l'habitation**, l'association des percements «porte, fenêtre, cheminée» est la plus répandue, Le foyer est ainsi protégé des courants d'air. **Les dépendances agricoles** donnent lieu à différentes typologies de percements; il en est ainsi **des gerbières**, vulgarisées au cours du 19ème siècle, et la **lucarne rampante**.

*D'une manière générale on utilisera autant que possible les ouvertures existantes. On pourra également dégager des ouvertures obstruées et remédier au manque de lumière par un aménagement intérieur clair (murs chaulés, poutres blanchies, plafonds blancs....). La création de nouvelles ouvertures respectera les proportions, généralement plus hautes que larges, de l'habitation. Les baies de plus grandes dimensions pourront être implantées sur les façades arrières, plus intimes et isolées visuellement.*

Par ailleurs, si l'on trouve quelques ouvertures plein cintre, celles-ci renvoient à une époque et à une architecture précise, qui détournées de leur contexte original perdent tout leur sens.

*On évitera globalement de reprendre un vocabulaire très connoté, qui renvoie soit à une époque soit à une fonction très précise (gerbière, lucarne....). Ce dernier est à modifier avec précaution et respect de la fonction d'origine.*



Lucarne



Niche



Lucarne et petit carreaux pour cet ancien manoir



Chassis de toit



Oculus

## 4 - Les caractéristiques du bâti

*Les percements en toiture seront limités en nombre, de même, on évitera de multiplier les gerbières et autres lucarnes. On préférera créer **des chassis de toit**, localisés sur les versants les moins exposés visuellement, et de préférence **encastrés**.*

*Les **meutrières, pigeonniers** (assez rares sur la commune) et autres petites ouvertures caractérisant fortement le bâtiment, pourront être valorisées par la pose d'un **chassis fixe**, ou d'un vitrage, d'un carreau siliconé ou être réutilisées comme niches....*

**Les encadrements et les appuis de fenêtres sont traditionnellement en granit .**

**La teinte des menuiseries diffère suivant les époques**, les modes et les pigments dont on disposait (pigment sang de boeuf, oxydes métalliques...). Signe distinctif, les menuiseries de l'habitation pouvaient être colorées par opposition aux dépendances agricole, huilées.

*Pour les menuiseries, on privilégiera les menuiseries en bois, en évitant les bois exotiques trop rouges. Celles-ci pourront être peintes ou simplement passées à l'huile, en évitant les teintes trop claires. On évitera également les petits carreaux (plus de 3 par vantaux) qui n'ont existé que jusqu'au 18ème siècle.*

**On évitera également la mise en oeuvre de volets**, peu présents sur l'habitat traditionnel.

*Ainsi on préconisera en premier lieu d'opter pour des rideaux opaques, solution la moins onéreuse, voire des volets intérieurs qui, par rapport à des volets extérieurs, limitent les déperditions thermiques.*

*En dernier recours on optera de préférence pour des volets brisés en bois ou métalliques grisés à rabattre contre l'ébrasement du mur.*



Exemple d'utilisation de bardage bois sur un petit édifice

#### 4.2 Les matériaux

- Le bâti agricole reste hier comme aujourd'hui **un espace avant tout utilitaire.**
- la **Pierre locale est majoritaire dans l'édifice** (granit) on la retrouve aussi bien **dans la partie habitation que dans les annexes agricoles.**

*Si le bardage bois laissé brut ou lasuré s'harmonise parfaitement avec le granit, on l'utilisera de façon ponctuelle ou pour de petits édifices. Par ailleurs, il peut également être envisagé de récupérer des pierres locales pour combler un percement ou créer un sous-bassement ; déjà patinée par le temps elles faciliteront l'intégration de l'extension ou de l'annexe à créer dans son environnement bâti.*

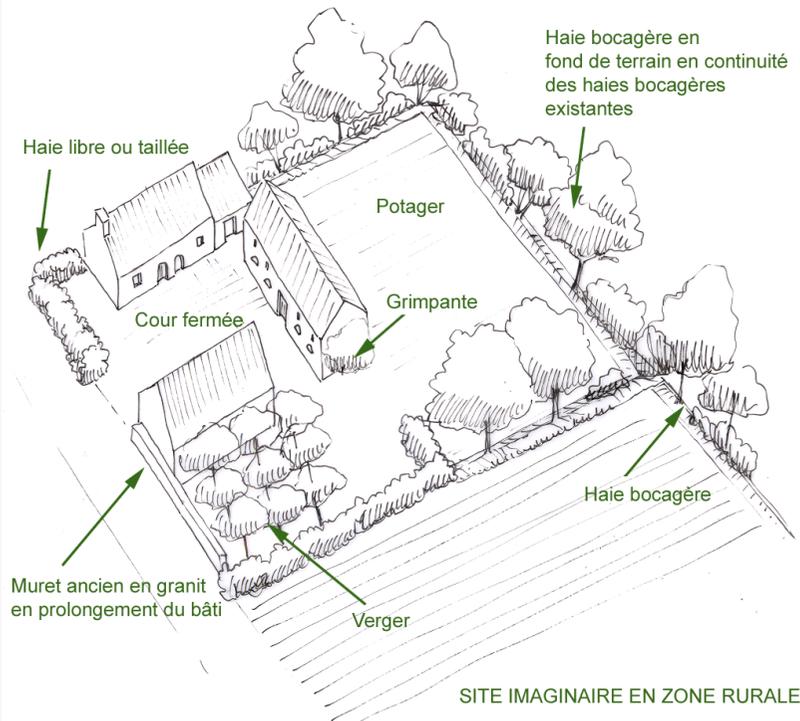
*Cette palette peut être étendue à du bac acier gris ardoise ou de la tôle ondulée en couverture.*

*On évitera cependant les matériaux de synthèse tels que le fibro-ciment, les enduits de parement synthétiques, l'amiante ciment, le shingle. Considérés comme avantageux car moins onéreux, ils exigent des mesures de décontamination et de traitement des déchets importantes: leur traitement, comme leur production est donc très lourd.*



## 5- Palette de couleurs et de matériaux

## 6 - Éléments paysagers caractéristiques des hameaux



Les hameaux de Mégrit comptent plusieurs **éléments paysagers récurrents** :

- les **vergers**, qui constituent des «espaces tampons», transitions douces entre les bâtiments et le paysage. Les plantations d'arbres fruitiers (ornementaux ou productifs) permettent une bonne intégration des bâtiments annexes de faible hauteur (hangars, garages) et s'inscrivent dans le vocabulaire paysager traditionnel,

- Les **plantes grimpantes** (rosiers, clématites...), situées le long des façades (souvent près des portes) ou des dépendances. Elles peuvent masquer les défauts des murs (murs ventrus, fissurés...) mais il faut les choisir en fonction de leur mode de développement et de leur emplacement. Certaines grimpantes peuvent envahir des murs entiers (vigne vierge) ou déformer le support sur lequel elles s'attachent (glycine)

- les **fours, puits** et autres éléments du **petit patrimoine**, (cf. chapitre petit Patrimoine)

- les **murets en granit**, de hauteur moindre qu'en centre bourg, qui prolongent le bâti traditionnel et marquent les limites des propriétés.

- les **cours fermées**, souvent cadrées par les bâtiments (longères et leurs dépendances). Ces cours constituent des espaces de vie communs qu'il faut tâcher de préserver (éviter de séparer les cours de fermes en plusieurs parties). Dans le cas de la mitoyenneté, il est préférable de diviser les espaces situés à l'arrière des bâtiments plutôt que la cour.

- **S'approprier au jardin le vocabulaire traditionnel**

*Certains **outils ou objets du passé**, taillés souvent dans le granit, méritent d'être mis en valeur dans les jardins. C'est le cas des auges en granit, des meules... qui peuvent être réutilisées à des fins décoratives.*



Auges en granit pouvant être utilisées comme éléments décoratifs

## 7 -Traitement des limites de parcelles

### 7.1 Les clôtures

- Les haies

En **zone rurale**, il est préférable de conserver le principe des haies bocagères traditionnelles et de préserver **celles qui existent déjà** pour faciliter l'intégration du bâti dans le paysage.

Les haies bocagères peuvent être réalisées sur talus. Outre leur effet hydraulique, elles régulent le ruissellement, améliorent l'infiltration vers les nappes souterraines et jouent un rôle de brise-vent, contrairement aux haies taillées denses (cf. schéma ci-contre).

Les **haies libres** peuvent également être envisagées dans les hameaux. On limitera de préférence l'utilisation de végétaux horticoles aux feuillages panachés ou pourpres et on tachera de disposer les espèces en groupes de 2 à 5 unités identiques, sans rythme régulier.

- Mise en oeuvre de paillages

D'une manière générale, on évitera de mettre en oeuvre des bâches en plastique noir ou tissées vertes, qui ne se dégradent pas. On leur préférera le **paillage en fibre de coco** (d'origine naturelle et de couleur moins discordante) ou mieux: des plantations denses d'arbustes tapissants (*Rosiers rampants* (*Rosa rugosa*), *potentilles* (*Potentilla fruticosa*), *bruyères* (*Erica sp.*), *genêts tapissants* (*Genista pilosa*...)).

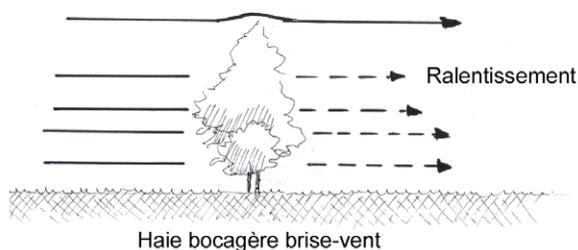
- Les murets

Des murets bas (moins d'un mètre) de pierre locale (granite) maçonnés de façon traditionnelle peuvent être mis en oeuvre dans le prolongement des réhabilitations ou des extensions. L'édification de murets de parpaings non enduits en limite de parcelle est vivement **déconseillée**.

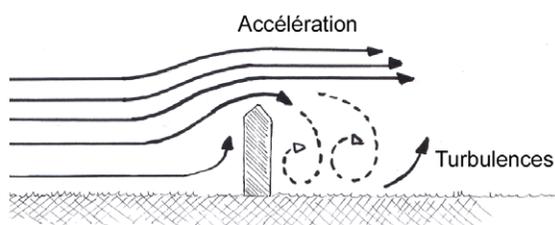
La mise en place de clôtures uniquement végétales est recommandée pour les nouvelles constructions. Des clôtures en bois ou grillagées vertes peuvent être mises en oeuvre pour conforter les limites végétales ou palier à la divagation des animaux domestiques.



L'EFFET DU BOCAGE



Haie bocagère brise-vent



Haie taillée dense



Chêne pédonculé (*Quercus robur*)



Chataignier (*Castanea sativa*)



Noisetier (*Corylus avellana*)



Houx (*Ilex aquifolium*)



Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*)



Alisier torminal (*Sorbus torminalis*)



Chêne sessile (*Quercus petraea*)



Frêne (*Fraxinus excelsior*)



Charme (*Carpinus betulus*)

Exemples d'essences bocagères

• Palette végétale des haies bocagères

Pour les réaliser une haie bocagère, il est préférable d'utiliser des jeunes plants (compter un arbre de haut jet tous les 6 mètres linéaires) et de les disposer **aléatoirement** comme le ferait la nature (piocher au hasard les plants). La haie peut être composée d'un simple rang avec un écartement de 0,80 à 1 m sur le rang.

La palette végétale ci-dessous propose des essences bocagères susceptibles d'être mises en place pour les nouvelles haies ou pour conforter les haies résiduelles existantes.

Chêne pédonculé (*Quercus robur*)

Châtaignier (*Castanea sativa*)

Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*)

Hêtre (*Fagus sylvatica*)

Noisetier (*Corylus sp.*)

Houx (*Ilex aquifolium sp.*)

Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*)

Alisier (*Sorbus torminalis*)

Frêne (*Fraxinus excelsior*)

Charme (*Carpinus betulus*)

Chêne sessile (*Quercus petraea*)

Merisier (*Prunus avium*)

Genêt à balai (*Cytisus scoparius*)

Eglantier (*Rosa canina*)

Prunellier (*Prunus spinosa*)

Poirier commun (*Pyrus cordata*)

Néflier commun (*Mespilus germanica*)



Poirier à feuilles cordées (*Pyrus cordata*)



Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*)



Néflier (*Mespilus germanica*)



Merisier (*Prunus avium*)



Genêts à balais (*Cytisus scoparius*)





Troène (*Ligustrum ovalifolium*)



Hortensias (*Hydrangea sp.*)



Lilas (*Syringa Mme Lemoine*)



Escallonia (*Escallonia sp.*)



Ceanothe (*Ceanothus sp.*)

Exemples de végétaux pour haies libres



Seringat (*Philadelphus coronarius*)



Deutzia (*Deutzia sp.*)



Ceanothe (*Ceanothus sp.*)



• Palette végétale des haies libres

Les haies libres pourront être composées de 5 à 7 espèces différentes plantées sur deux rangs avec 0,80 m entre rang et 1 m sur rang. Elles pourront être établies à partir de la palette végétale ci-après dans le cas ou un autre règlement ne définit déjà une palette végétale à respecter.

- Troène (*Ligustrum ovalifolium*) (rustique en terre moyennement acide)
- Hortensia (*Hydrangea sp.*) (rustique en terre acide - fréquent en Bretagne)
- Lilas (*Syringa*) (rustique en terre acide - fréquent en Bretagne)
- Ceanothe (*Ceanothus sp.*) (rustique en terre acide)
- Seringat (*Philadelphus sp.*) (rustique en terre acide - fréquent en Bretagne)
- Deutzia (*Deutzia x magnifica sp.*) (rustique en terre acide)
- Rosier (*Rosa sp.*) (rustique en terre acide)
- Symphorine (*Symphoricarpos sp.*) (rustique en terre acide)
- Osmanthe (*Osmanthus sp.*) (rustique en terre acide, ressemblance avec le houx)
- Escallonia (*Escallonia sp.*) (rustique en terre acide)
- Exochorda (*Exochorda racemosa*) (rustique en terre acide)
- Fuchsia (*Fuchsia sp.*) (rustique en terre acide)
- Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*) (rustique en terre acide, existe à l'état sauvage)
- Fruitiers (productifs ou ornementaux) (rappellent les vergers traditionnels)
- Bruyères arborescentes (*Erica arborea*) (rustique en terre acide, rappellent les landes)
- Cognassier du Japon (*Chaenomeles japonica*) (rustique en terre acide)
- Genêts (*Genista Porlock*) (rustique en terre acide, rappellent les landes)
- Oranger du Mexique (*Choisya ternata*) (rustique en terre acide)



Rosier sp. (*Rosa rugosa*)



Symphorine (*Symphoricarpos sp.*)



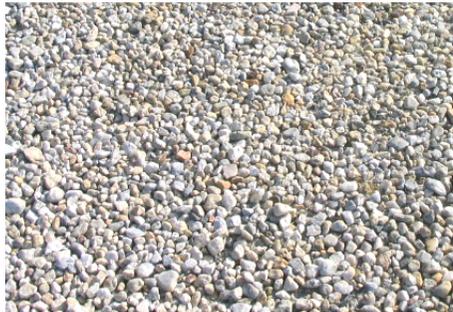
Exochorda (*Exochorda sp.*)



Stabilisé



Emulsion gravillonnée



Gravillons gris beige ou gris rosé se rapprochant de la couleur de la pierre



Pavages en granite



Exemple d'intégration de stationnement (ici en zone urbaine)

## 8 - Le Traitement des Accès

### • Les voies destinées aux véhicules et les cours

*Les voies destinées aux véhicules pourront être réalisées en gravillons de la couleur de la pierre ou de l'enduit de l'habitation.*

*La mise en oeuvre de grandes surfaces en enrobé noir, confèrent un caractère «routier» peu qualifiant aux cours et voiries privées. On lui préférera la mise en oeuvre d'enrobé coloré beige ou d'émulsion gravillonnée, moins onéreuse et d'aspect moins uniforme.*

*Tant que possible, on limitera l'imperméabilisation des sols et on tâchera d'intégrer au maximum les aires de stationnement (plantations d'écrans végétaux autour des poches de stationnement, choix de l'emplacement des espaces de stationnement en fonction de leur visibilité...)*

### • Les cheminements piétons

Les cheminements piétons pourront être réalisés, comme la voirie, en gravillons ou en stabilisé de la couleur de la pierre (gris, gris rosé, ocre ou beige) ou de l'enduit de l'habitation.

Les pavés en granite peuvent constituer des cheminements piétons ou des terrasses esthétiques tout en s'accordant bien avec la palette colorée locale. Les pavés peuvent être posés sur sable ou sur mortier.

# Prendre en compte le **Petit Patrimoine**





Four à pain



Croix



meule



Croix



## 1- Les éléments du petit patrimoine

Croix, fontaines, lavoirs, puits, fours à pain, constituent le «**petit patrimoine**» d'une commune.

De petite taille, ces édifices constituent **des marqueurs paysagers forts**. Au même titre que les clochers signalent l'existence d'un village, les croix, arbres isolés, ou les cairns renseignent sur un lieu ( carrefour, voie royale...).

Autrefois utilisés pour se repérer, ils font aujourd'hui partie intégrante du paysage qu'ils caractérisent.

Si la plupart ont aujourd'hui perdu leur fonction utilitaire et tombent à l'abandon, **ces édifices participent à la mémoire collective**. En ce sens, il convient d'assurer leur pérennité.

*Sans engager de gros travaux de rénovation, un moyen simple peut être de **stopper les phénomènes de dégradation** notamment dus aux **infiltrations d'eau** en calant une pierre, en assurant l'**étanchéité** d'un four à pain, en protégeant les têtes de murets.*

Ces édifices ont par ailleurs **un rôle décoratif important**, ils agrémentent un chemin, un jardin en lui conférant un aspect pittoresque, et participent à sa composition (fleurissement,...).

Les fours à pain dont beaucoup de fermes ont été dotées après la révolution présentent un savoir-faire, une mise en oeuvre particulièrement intéressante (voute intérieure en brique ou plus rarement voute en terre). Rénovés, leur utilisation peut devenir une fête !

## D - Implanter un **Bâtiment d'activité**



Implantation d'un hangar dans la pente  
Orientation du faitage parallèle à la pente et identique à celui de l'habitation



Hangar de grande dimension implanté dans la pente et accompagné de végétal

## 1 - Intégration des bâtiments d'activité



Implantation d'un hangar en entrée de hameau  
Orientation et implantation du hangar reprennent celles du bâti  
Abords paysagers  
Struture en bois et couverture métallique



Implantation dans la pente  
le bardage et la couverture métalliques rappellent la teinte de l'ardoise

Image de l'économie, les bâtiments agricoles, hangars et bâtiments à caractère artisanal participent au paysage au même titre que les habitations. Bâtiments fonctionnels et économiques dans leur réalisation, leurs volumes ne renvoient à aucun édifice traditionnel, ce qui rend leur intégration paysagère d'autant plus difficile.

A ce titre, l'implantation du bâti est le critère essentiel en matière d'intégration des édifices de grande taille.

*En zone agglomérée (entrée de bourg, hameau, exploitation agricole), il est important d'articuler l'édifice à créer à l'existant en agissant sur son orientation (sens du faitage).*

*Dans un site en pente, l'édifice devra autant que possible s'adosser à la pente. S'il est de surface moyenne, une partie de l'édifice pourra être encastrée dans la pente, laquelle ménage un accès de plain pied en partie haute et basse.*

*Dans le cas d'un édifice de grandes dimensions, étant donné l'importance des travaux de terrassement à mettre en oeuvre, on privilégiera une implantation faitage perpendiculaire à la pente.*

*Par ailleurs, des formes et des volumes simples (rectangulaire, toiture à 2 pentes..) optimiseront l'intégration paysagère de l'édifice.*

*Dans le cas de bâtiments recevant une activité commerciale, la localisation et l'implantation des enseignes comptent autant que celles du bâti. On cherchera à les inscrire dans l'enveloppe bâtie de l'édifice et leur nombre sera limité.*



Exemples de bardage bois facilitant l'intégration du bâti dans son environnement



Exemples de traitements paysagers

L'intégration des bâtiments d'activité peut être facilitée par le respect d'une volumétrie basse, par les plantations, mais aussi par l'utilisation de matériaux neutres:

- Le **bois**, fréquemment utilisé pour les bâtiments agricoles et autres volumes annexes est privilégié (ossature ou bardage), mais le bardage métallique de couleur gris ou vert foncé, le bac acier, le fibrociment ou encore la tôle ondulée en toiture peuvent être justifiés.
- On évitera néanmoins de créer des motifs géométriques, tels qu'une alternance de tôle vert et marron...(bois, toiture de couleur ardoise, couleurs foncées...),

## 1.2 Accompagnement végétal de l'édifice

La création de **talus plantés d'essences bocagères** (cf. palette végétale) autour de bâtiments d'exploitation ou industriels permet leur intégration dans le paysage. Il est également possible de mettre en place des bosquets d'arbres de haut jet (3 à 5 individus) autour de ces bâtiments sans réaliser de terrassement.

La mise en oeuvre de bâches en plastique noir au pied des plantations n'est pas nécessaire. Ces bâches sont en effet très difficiles à éliminer dans le temps (impact environnemental) et leur aspect n'est pas qualifiant les premières années. Si un paillage doit être mis en oeuvre, il sera de préférence d'origine végétale (paille, fibre coco, mulch).

On essaiera tant que possible pour les aménagements de sièges d'exploitation agricoles de dissocier les accès (séparation entre les dessertes d'habitation et celles de l'exploitation).

Notons qu'il existe un certain nombre de mesures et d'aides visant à encourager la plantation de haies bocagères et l'aménagement de sièges d'exploitation (Conseils Généraux, Chambres d'Agriculture...).

## Conclusion .....

La production de logements s'est intensifiée au cours des dernières décennies, en même temps que les procédés constructifs et les matériaux se sont diversifiés et industrialisés. Ces changements rapides contribuent à marquer fortement le paysage, au sens large, de Mégrit.

Chaque porteur de projet est avant tout un acteur de l'aménagement. Il contribue, quel que soit la nature des travaux à entreprendre, à modifier, le bourg, les hameaux ou plus globalement le paysage. En ce sens, il revient à chacun de s'inscrire de la façon la plus pertinente, dans un environnement commun.



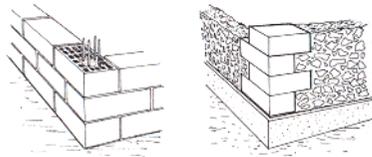
Lucarne

## B

**Bossage:** Parement ouvragé de la face vue des pierres de taille

## C

**Chainage d'angle:**



**Chassis de toit:** Cadre mobile de menuiserie et élément ouvrant qui composent le vantail d'une fenêtre, d'une trappe de désenfumage pour toits en pente, etc... Peut être basculant, pivotant, à projection ou coulissant.

## E

**Ecart :** Ensemble restreint de constructions ne présentant pas de véritable structure (à la différence du hameau).

**Ebrasement :** C

Côté d'un mur (son «épaisseur») visible au niveau d'une ouverture

## G

**Gerbière :** Fenêtre de service d'un grenier ou d'un fenil, par laquelle on entre les gerbes ou le fourrage.

**Grès armoricain :** Roche formée de grains de quartz enveloppés par un ciment siliceux.

## L

**Lucarne:** Ouverture ménagée dans un pan de toit (pour donner du jour et de l'air aux locaux sous combles) dont la baie est verticale et abritée par un ouvrage de charpente et de couverture.

## M

**Marcéscent:** Qui se flétrit sur la plante sans s'en détacher

**Meurtrière:** Ouverture étroite ménagée dans un mur ou une muraille

**Monospécifique:** Ne comportant qu'une seule espèce

**Mur gouttereau:** Qualifie un mur porteur extérieur situé sous l'égout d'un toit, par opposition au mur pignon.

## R

**Ragosse :** Arbre qui n'est constitué que d'un tronc, conséquence d'une technique d'élagage. Ceci donne une silhouette particulière à l'arbre: toutes les branches sont coupées à ras du tronc à intervalles de temps réguliers (généralement tous les trois ans).

**Resserre :** Endroit où l'on range, où l'on remise certaines choses

## S

**Surface Hors Oeuvre Nette (SCHON) :** Somme des surfaces de plancher de chaque niveau d'un bâtiment calculées à partir du nu extérieur des murs au niveau des sols finis (*ne sont pas comprises: les surfaces de planchers des combles et sous-sols non aménageables, des toitures terrasses, balcons loggias et les surfaces non closes de RDC, les surfaces des bâtiments affectés aux stationnement, récolte, matériel...*) (pour plus de détails : cf. Code de l'Urbanisme Art. R.112-2).

**Solin :** Ouvrage longitudinal de garnissage ou de calfeutrement en mortier ou en plâtre

## V

**Vernaculaire:** Du pays, propre au pays